



EAU ET AGRICULTURE

La préservation des milieux aquatiques et le développement des activités agricoles sont-ils conciliables ?

Actes de la journée technique
5 novembre à Saint Galmier (42)

En partenariat avec :



Avec le soutien de :

RhôneAlpes Région



À la source de ces journées :

L'Association Rivière Rhône Alpes (ARRA) organise régulièrement des journées d'information et d'échanges d'expériences autour de la gestion concertée des milieux aquatiques.

Pour répondre à la demande de ses membres, l'ARRA a organisé une journée technique consacrée au thème : « eau et agriculture ». Cette journée a rassemblé 121 participants.

Contexte :

Les activités agricoles ont un impact sur la qualité de l'eau et des milieux aquatiques : prélèvements sur les réserves naturelles, utilisation de produits phytosanitaires, érosion des sols, retenues collinaires, drainage des zones humides...

Dans une perspective d'atteinte du bon état, c'est en concertation avec les agriculteurs et leurs représentants que les structures gestionnaires des milieux aquatiques mettent en œuvre des actions liées aux problématiques agricoles. L'enjeu n'est pas des moindres : réaliser des actions pérennes en adéquation avec les besoins environnementaux d'un côté, et la réalité économique des exploitations agricoles de l'autre.

Objectifs :

- ▶ Rappel du contexte politique national et européen en matière d'agriculture
- ▶ Clarification du cadre réglementaire : règles PAC, prime à l'herbe, bandes boisées et clôtures, mise en défens, ...
- ▶ Présentation d'exemples d'actions réalisées par des collectivités en partenariat avec le monde agricole, et en fonction des systèmes d'exploitation.



SOMMAIRE

Programme de la journée p.4

Remerciements p.5

Introduction de la journée

Gestion et usage de l'eau en agriculture p.6

Cadrage réglementaire

Le cadre réglementaire des activités agricoles liées aux milieux aquatiques p.7

Retours d'expérience

Mise en place des Mesures Agro-Environnementales : quels acteurs et quelle concertation ? p.9

Gestion du ruissellement, des solutions alternatives aux bassins de rétention p.10

Programmes d'action agricoles en zone d'élevage : appui technique et financier aux gestionnaires p.12

Du syndicat à l'exploitation agricole, une collaboration pour la lutte contre la pollution diffuse p.15

Liste des participants p.17



PROGRAMME DE LA JOURNÉE

09h00 Accueil des participants

09h30 Gestion et usage de l'eau en agriculture

L'avis de la société civile sur les grands enjeux, le contexte réglementaire, les prochaines échéances européennes et nationales.

Florence DENIER-PASQUIER - Rapporteuse du Conseil Économique Social et Environnemental (CESE)

10h15 Le cadre réglementaire des activités agricoles liées aux milieux aquatiques

Rappel de la réglementation associée aux contraintes des agriculteurs pour la préservation du milieu : bandes enherbées, bandes boisées, zones nitrates, mise en défens, contrôles produits phytosanitaires, Mesures Agro-Environnementales (MAET),...

Arnaud LABELLE - Direction Départementale des Territoires de la Loire (42)

11h15 Mise en place des Mesures Agro-Environnementales : quels acteurs et quelle concertation ?

Présentation de la méthode de travail et des liens tissés avec la DDT et les exploitants suite aux contrôles diligentés par l'Agence de services et de paiement, dans le cadre de la préparation au lancement du programme de Mesures Agro-Environnementales. Quel lien entre les projets d'aménagement portés par les agriculteurs, en relation avec les cours d'eau ?

Fred MARTEIL - Syndicat Mixte du bassin Versant du Lignon, de l'Anzon et du Vizézy (42)

12h30 Déjeuner

14h00 Gestion du ruissellement, des solutions alternatives aux bassins de rétention

Soumise à d'importants problèmes d'érosion dus au ruissellement, la commune de Chonas l'Amballan a mandaté la chambre d'agriculture pour la recherche de solutions alternatives au bassin de rétention. La commune présentera la méthodologie, reproductible à d'autres sites, développée par la chambre d'agriculture.

Lucette TOURNIER - Maire de Chonas-l'Amballan (38)

Jean-Pascal MURE - Chambre d'agriculture de l'Isère (38)

14h45 Programmes d'action agricoles en zone d'élevage : appui technique et financier aux gestionnaires

Principale activité économique du secteur, l'élevage bovin génère des pollutions diffuses des cours d'eau et des dégradations des berges. À l'issue d'un premier programme agricole qui a concerné 53 exploitations, un second programme signé en 2008 cible les exploitations agricoles situées à proximité des captages d'eau potable ou des zones de baignade.

Nicolas TOURNIER - Syndicat Mixte du bassin de la Rance et du Celé (46)

15h45 Du syndicat à l'exploitation agricole, une collaboration pour la lutte contre la pollution diffuse

Depuis 2008, le SIMA Coise travaille en étroite collaboration avec les agriculteurs de son territoire autour des problématiques liées à la qualité de l'eau. Présentation de deux actions phares : la mise en place de Mesures Agro-Environnementales avec des agriculteurs engagés dans la réduction de l'utilisation des herbicides et la diffusion des techniques de désherbage mécanique par l'achat de matériel par le syndicat.

Justine LAGREVOL - SIMA Coise et une « exploitation laitière du bassin versant de la Coise » (42)

16h30 Discussion - Ouverture

À partir de différentes études et interventions portant sur les liens entre gestion territoriale de l'eau et agriculture, il s'agira de s'interroger (rapidement...) sur les facteurs et les conditions du changement en agriculture, en s'intéressant à la fois aux agriculteurs eux-mêmes ainsi qu'aux acteurs de leur environnement professionnel et local.

Jean-Baptiste CHERMERY - Géographe/Sociologue - Bureau d'étude Contrechamp

17:00 Fin de journée

REMERCIEMENTS

L'Association Rivière Rhône Alpes souhaite remercier l'ensemble des intervenants et des personnes qui se sont investies bénévolement dans le montage et l'organisation de cette journée :

- ▶ Jean-Baptiste CHEMERY - Géographe/Sociologue - Bureau d'étude Contrechamp
- ▶ Florence DENIER-PASQUIER - Rapporteuse du Conseil Économique Social et Environnemental CESE
- ▶ Arnaud LABELLE - Direction Départementale des Territoires de la Loire
- ▶ Justine LAGREVOL - SIMA Coise
- ▶ Fred MARTEIL - Syndicat Mixte du bassin Versant du Lignon, de l'Anzon et du Vizézy
- ▶ Jean-Pascal MURE - Chambre d'agriculture de l'Isère
- ▶ Yves PIOT - SIMA Coise
- ▶ Anne ROILLET - Conseillère municipale de Chonas l'Amballan
- ▶ Marc THIZY - Exploitant agricole
- ▶ Lucette TOURNIER - Maire de Chonas l'Amballan
- ▶ Nicolas TOURNIER - Syndicat Mixte du bassin de la Rance et du Celé

Les recommandations, partages et capitalisations des connaissances et des expériences au sein de l'ARRA, sont à considérer avec discernement, au cas par cas, en fonction des projets, de leur ambition et du contexte local.

Le débat reste ouvert !

Gestion et usage de l'eau en agriculture

Florence DENIER-PASQUIER - Conseil Économique social et environnemental

► L'Avis du CESE

L'enjeu de l'avis rédigé par le Conseil Économique Social et Environnemental est de faire remonter au gouvernement un certain nombre de constats, d'envisager des pistes à suivre et de rechercher des solutions efficaces en conciliant les usages et en développant des mesures pour accompagner les agriculteurs et les autres acteurs socio-économiques dans leurs activités.

C'est la partie concernant la gestion et l'usage de l'eau en agriculture qui nous a été présentée.

Avec pour véritable objectif une modification des pratiques agricoles vers un plus grand respect de l'environnement, tout en étant soucieux des besoins des exploitants, le CESE s'est penché sur plusieurs axes de réflexions à travers une logique d'emboîtement d'échelles : de la parcelle au bassin versant.

Ainsi, l'avis propose des axes de réflexion autour des problématiques de captages d'eau potable, des adaptations au changement climatique, du partage de la ressource en eau et de l'amélioration des connaissances vers une gouvernance plus cohérente.

Les recommandations qui découlent de cette réflexion visent à :

- ✓ Renforcer les solidarités entre amont et aval d'un BV au profit des territoires/exploitations qui contribuent aux fonctions essentielles des têtes de bassin versant et zones inondables.
- ✓ Mieux prendre en compte l'échelle du paysage, les espaces de régulation écologique, les infrastructures naturelles dans les programmes d'aménagement.
- ✓ Réduire les nouvelles fragmentations des espaces liées à l'artificialisation urbaine, aux agrandissements d'exploitation et aux infrastructures.
- ✓ Développer une méthodologie nationale permettant de mieux concilier aménagements hydrauliques agricoles et actions de restauration milieux aquatiques.
- ✓ Porter une attention particulière à l'agriculture dans le prochain Plan National Zones Humides
- ✓ Redéfinir un remembrement écologique, nouveau parcellaire, pensé par rapport à la gestion de l'eau.
- ✓ Rendre la gouvernance plus cohérente : travailler à l'échelle hydrographique.

Enfin, le CESE préconise d'améliorer les connaissances en mettant l'accent sur une recherche plus transversale avec des approches interdisciplinaires en écologie, agronomie, hydrologie... et en lien avec les exploitants.

[Pour en savoir plus : lien vers le PowerPoint de la présentation sur le site de l'ARRA](#)

Lien vers l'avis la gestion et l'usage de l'eau en agriculture : <http://www.lecese.fr/travaux-publies/la-gestion-et-lusage-de-leau-en-agriculture>

Le cadre réglementaire des activités agricoles liées aux milieux aquatiques

Arnaud LABELLE - Direction Départementale des Territoires de la Loire (42)

Du point de vue de la réglementation, un cours d'eau se définit selon 4 critères :

- ✓ Présence de **berges établies** : différence de niveau d'eau au moins 10 cm entre le fond de « l'écoulement » et le niveau moyen du sol de la parcelle
- ✓ Présence d'un **substrat différencié** : une nature du fond de l'écoulement (sable, gravier, vase...) distincte de la nature du sol de la parcelle
- ✓ Présence de **vie aquatique** : invertébrés benthiques types crustacés, mollusques, vers, trichoptères
- ✓ **Écoulement indépendant** des pluies

Les contraintes associées à l'agriculture pour la préservation des enjeux environnementaux, le long des cours d'eau et au niveau de certaines zones spécifiques, répondent à une réglementation précise.

- Réglementation Générale -

▶ Travaux en cours d'eau

En fonction de cette définition, tous types de travaux en cours d'eau doivent être soumis en accord préalable auprès de l'administration en déclaration ou en autorisation selon l'importance des travaux. Il faut être attentif au cumul des opérations. Les travaux doivent avoir un impact minime sur le cours d'eau. La règle de base est de se renseigner auprès de la DDT.

- **Les types de sanctions**

Lorsque les travaux ont été réalisés sans avoir fait l'objet d'autorisation ou de déclaration, les sanctions peuvent être pénales (procès-verbal) ou administratives (mise en demeure, consignation de somme, exécution d'office).

▶ Entretien en cours d'eau

Le cours d'eau doit toujours conserver un **état normal d'écoulement naturel**. L'entretien relève de l'enlèvement d'embâcles, de débris et atterrissements, flottants ou non et de l'élagage ou recépage de la végétation des rives.

Dans le cas de déplacement ou d'enlèvement localisé de sédiments, la section du cours d'eau ne doit pas être modifiée.

Le curage ne rentre pas dans cette catégorie, il doit faire l'objet d'une déclaration préalable obligatoire parce qu'il entraîne une modification des profils en long et en travers du cours d'eau.

- Réglementation spécifique aux activités liées à l'agriculture -

▶ L'abreuvement du bétail

Il est responsable de la dégradation des berges et de la pollution de l'eau qui peut être préjudiciable au bétail. Il n'existe pas d'interdiction généralisée mais il peut être interdit dans des cas précis tels que la sécheresse ou sur des périmètres de captages d'eau potable.

Il y a des sanctions possibles en cas de forte pollution ou de dégradation.

▶ Ripisylve et mise en défens

Dans le cadre des aides PAC, la surface occupée par la ripisylve peut être prise en compte dans les surfaces cultivées si elle ne dépasse pas 4m de largeur (déf. départ.)

La mise en défens est autorisée pour le développement de la ripisylve si elle ne dépasse pas 4m. Dans le cas contraire, l'ensemble de la ripisylve est décomptée de la surface de l'exploitation concernée.

▶ Bandes tampons / enherbées

Le rôle d'une bande tampon est la protection contre l'érosion et les pollutions diffuses. Elle est obligatoire uniquement pour les exploitations disposants des aides PAC et les exploitations situées en zone vulnérable nitrate selon les arrêtés départementaux.

Les bandes tampons sont obligatoires le long des cours d'eau représentés sur les cartes IGN au 25^{ème} en trait plein ou en pointillé (cours d'eau pérenne ou temporaire). Elles doivent mesurer 5 m au minimum (la largeur des chemins, des digues et des ripisylves est prise en compte) et avoir une couverture herbacée ou arbustive permanente. La fertilisation et les pesticides y sont interdits. Le pâturage et la fauche sont autorisés, cette dernière ne doit pas dépasser 40 jours consécutifs. Les dates sont fixées par arrêté préfectoral pour chaque département.

Si les conditions ne sont pas respectées, l'exploitant peut avoir de 1 à 20% de pénalités sur ses aides PAC.

▶ Zone de non traitement (ZNT)

C'est la distance minimale (fixée par arrêté du 12/09/2006) à respecter au voisinage des points d'eau et sur laquelle aucun traitement phytosanitaire ne peut être effectué.

Selon le produit utilisé, cette distance s'étend de 5 à 100m à partir de la limite du lit mineur.

Un dispositif végétalisé en bordure de cours d'eau (enherbé pour cultures basses et arbustif pour cultures hautes) permet de réduire la distance à 5m. Le matériel utilisé lors du traitement doit être équipé de dispositif de réduction de la dérive et les applications doivent être répertoriées et datées dans un registre.

Les sanctions encourues en cas de non-respect peuvent aller jusqu'au délit pénal et peuvent entraîner 1% de pénalité sur les aides PAC (ce qui est faible par rapport au non-respect des bandes tampons).

▶ Zone vulnérable nitrate

Elle répond à des mesures spécifiques de protection des eaux contre les pollutions par les nitrates.

En zone vulnérable, un agriculteur doit équilibrer sa fertilisation, enregistrer ses pratiques, limiter sa pression azotée, stocker les effluents d'élevage (4 à 6 mois) et respecter les conditions d'épandage (distance, calendrier et pente).

▶ Mesures agro-environnementales

C'est un ensemble de mesures définies dans un cahier des charges spécifique à chaque MAE et à chaque agriculteur volontaire et pour une durée de 5 ans durant laquelle ce dernier sera indemnisé.

Les mesures mise en place sur les MAET (MAE territoriale) sont à l'échelle d'un territoire et non plus à celle de l'exploitation. Les besoins du territoire sont pris en compte avec à l'appui une dynamique d'animation territoriale.

[Pour en savoir plus : lien vers le PowerPoint de la présentation sur le site de l'ARRA](#)

Mise en place des Mesures Agro-environnementales : quels acteurs et quelle concertation ?

Fred MARTEIL - Syndicat Mixte du bassin Versant du Lignon, de l'Anzon et du Vizézy (42)

► Contexte

L'occupation du sol du bassin versant du Lignon de L'Anzon et du Vizézy (SYMILAV), affluent de la Loire, est principalement agricole avec des activités de polyculture et d'élevage. Il y a deux Appellations d'Origines Contrôlées sur le territoire (Vin et Fourme).

Le syndicat mixte du bassin est porteur du contrat de rivière et a été désigné opérateur du site Natura 2000 depuis janvier 2004.

Pour répondre aux objectifs définis par ces documents, le syndicat a développé un axe important de réflexion et d'actions autour de l'activité agricole et avec les exploitants, notamment à travers la mise en place d'un programme de Mesures Agro Environnementales Territorialisé (auquel il était éligible via Natura 2000)

► Le programme MAET

Deux étapes fondamentales ont été nécessaires à la mise en place de ce programme : la conception du dispositif puis son appropriation.

Pour la **conception**, le syndicat a dû passer par une succession d'études permettant d'établir la trame, de définir les enjeux et les besoins, d'identifier les acteurs et de mettre en place des partenariats. Ainsi, ont été réalisés dans cet ordre, un **diagnostic** territorial, une **étude programme MAET** (zones à enjeux, enquêtes exploitants, élaboration de mesures) suivies d'une **étude communication** ciblée sur les élus et les agriculteurs sans qui rien ne pourraient se faire.

L'**appropriation** du dispositif, axée sur la concertation multi-acteurs a associé les services de la Direction Départementale des Territoires (DDT) de la Loire (comme partenaire et accompagnatrice), les agriculteurs et le SYMILAV.

Le programme conçu, le SYMILAV est passé à la phase de **présentation du dispositif** par le biais d'**actions d'information** auprès des agriculteurs éligibles.

Les premiers constats sont très encourageants, 100 exploitants se sont portés volontaires pour bénéficier d'un diagnostic sur 187 concernés. Les agriculteurs perçoivent le syndicat comme leur intermédiaire avec la DDT.

- **Le diagnostic individuel**

Pour chaque exploitation, le SYMILAV a réalisé un diagnostic individuel basé sur la méthode d'Indicateurs de Durabilité des Exploitations Agricoles (IDEA) qui propose une approche globale de la durabilité des systèmes d'exploitation agricoles par auto-évaluation.

L'animation territoriale réalisée autour de ces mesures permet de répondre à l'enjeu final d'accompagnement et de maintien du lien, créé entre le SYMILAV, la DDT et les exploitants, par le biais des réunions collectives, des entretiens individuels, et du suivi et bilan annuels.

► Bilan

Les premiers résultats sont encourageants, les exploitants se sentent globalement concernés par la qualité de l'eau et souhaitent aller plus loin. Le SYMILAV est reconnu par la profession agricole. Néanmoins l'équilibre et la confiance restent fragiles et pourraient être mis en péril par la lourdeur administrative et les contrôles trop orientés vers la sanctions.

► Autres actions agricoles

Ajouté au programme de mesures, le SYMILAV conduit d'autres actions agricoles telles que la sensibilisation à l'entretien mécanique du sol (partenariat avec les Coopératives d'Utilisation de Matériel Agricole, acquisition de matériel alternatif, mise en place d'essais), l'accompagnement individualisé vers le changement de système, la veille informative, la communication et la culture du partenariat. [Pour en savoir plus : lien vers le PowerPoint de la présentation sur le site de l'ARRA](#)

Gestion du ruissellement, des solutions alternatives aux bassins de rétention

Lucette TOURNIER - Maire Commune de Chonas-l'Amballan (38) & Jean-Pascal MURE - Chambre d'agriculture de l'Isère (38)

► Contexte

Située à l'exutoire de plusieurs bassins versants sur un territoire très agricole, la commune de Chonas l'Amballan subissait régulièrement des coulées boueuses. Une étude datée de 2005 préconisait la création de 3 bassins de rétention pour solutionner ce problème. Mais pour répondre aux exigences de la loi sur l'eau, pour préserver le foncier agricole et parce que cette solution était très coûteuse, la commune a souhaité trouver une solution alternative.

C'est ainsi que la chambre d'agriculture a été mandatée et a développé une méthode de travail reproductible, à travers la construction d'un programme d'action agronomique en vue de favoriser les infiltrations dans le bassin versant. Dans une logique de bonne appropriation du projet, la chambre a souhaité travailler avec tous les acteurs du territoire.

Le projet a été réalisé entre juillet 2011 et juillet 2012, il est actuellement en cours d'évaluation mais déjà à ce stade, la population et la municipalité sont satisfaits, il n'y a pas eu de nouvelle grosse coulée boueuse dans le village.



Sillon d'érosion sur une parcelle de la commune de Chonas l'Amballan
Photo : chambre d'agriculture Isère

► Diagnostic de la chambre d'agriculture

Une première phase a consisté à évaluer la sensibilité de chaque bassin versant aux phénomènes de ruissellement et d'érosion avec des visites de terrain et entretiens avec les agriculteurs, puis à caractériser les ruissellements par l'identification et la cartographie des zones de production et de transfert du ruissellement.

Ce diagnostic a mis en évidence des pentes variables avec des portions assez fortes (5-12%) associées à des sols limoneux très sensibles à la battance (croûte en surface qui rend le sol imperméable et favorise l'érosion) et à la reprise en masse. Ces caractéristiques ajoutées à la faible présence d'éléments structurant dans le paysage, type haies, fossés, et à un assolement de grandes cultures permettent de comprendre pourquoi les terres agricoles autour de la commune de Chonas sont très sensibles à l'érosion et au ruissellement.

► Le projet d'actions

À partir du diagnostic territorial et d'enquêtes autour des pratiques agricoles, la chambre d'agriculture a construit un projet d'actions intégrant la faisabilité agricole. Il est articulé selon 2 axes :

→ **Aménagement** : Un projet d'aménagement avec une composante en génie végétal a ensuite été proposé (création de fossés, plantation de fascines et de haies), pour une emprise moyenne de 1 ha sur un bassin versant de 35ha.

→ **Évolution des pratiques** : la chambre a proposé aux agriculteurs une série d'actions agronomiques dépendant des conditions du milieu et des systèmes de productions :

- ✓ Des assolements concertés avec pour objectif de pouvoir mettre en place un maillage qui associe les cultures de printemps et d'hiver.
- ✓ Limiter l'apparition d'états de surfaces battus

- ✓ Favoriser la préservation de la porosité des sols en pratiquant par exemple le sous-solage pour déterminer les états structuraux et la porosité.
- ✓ Effacer les empreintes de surface qui favorisent la concentration de l'eau et l'incision, après le passage de certaines opérations culturales.

L'implantation des aménagements en génie végétal a été faite à l'échelle du parcellaire ; des conventions définissent les conditions de réalisation des ouvrages, d'entretien et d'indemnisation. Les effets directs de ces dispositifs sont la diminution des volumes d'eau aux exutoires ainsi que la baisse des débits de pointe. La quantité de terre accumulée aux exutoires est quant à elle sensiblement moins importante (de 10 à 40% en moins).

Bilan

La démarche mise en place par la chambre d'agriculture sur la commune de Chonas l'Amballan est une réussite. Même si l'efficacité de ce qui a été mis en place est difficile à évaluer, la situation à la source est améliorée. Bien que très chronophage, l'attention accordée au travail de concertation et à l'animation a permis une bonne acceptation du projet par les agriculteurs qui doivent néanmoins poursuivre leur implication. Pour terminer, d'un point de vue économique, cette solution est bien moins coûteuse que la réalisation de bassins de rétention.

[Pour en savoir plus : lien vers le PowerPoint de la présentation de Lucette Tournier sur le site de l'ARRA](#)

Programmes d'action agricoles en zone d'élevage : appui technique et financier aux gestionnaires

Nicolas TOURNIER - Syndicat Mixte du bassin de la Rance et du Celé (46)

Le bassin versant du Célé est situé à cheval sur les départements du Lot et du Cantal, entre Cahors au sud et Aurillac au Nord, un secteur touristique où les loisirs d'eau sont développés.

L'enjeu principal sur ce territoire concerne la qualité de l'eau, pour la préservation des milieux aquatiques, pour la baignade et pour la consommation. Bien que le suivi physico-chimique de 2012 confirme une amélioration de la qualité de l'eau, elle reste assez mauvaise sur les têtes de bassins versants.

Pour répondre à cet enjeu, le syndicat mixte du bassin versant de la Rance et du Celé a notamment mis en place un certain nombre d'actions agricoles, suite à la réalisation d'un diagnostic réalisé en 2000 par la chambres d'agriculture du Lot et du Cantal.

► Les actions agricoles passées

Le diagnostic réalisé par les chambres était orienté sur les risques de pollution d'origine agricole. Les enjeux définis sur le bassin versant ont été croisés avec l'état actuel de la ressource et les risques de pollution liés aux pratiques agricoles (type d'abreuvement, stockage des effluents...).

- **Opérations expérimentales**

Pour répondre à l'étude, une phase expérimentale sur les systèmes d'abreuvement et les systèmes de traitement des effluents peu chargés a été menée de 2003 à 2004, avec la participation de 16 exploitants volontaires pour la mise en place des dispositifs et celui des chambres et de l'agence de l'eau pour la partie technique. Les dispositifs ont été financés intégralement par les collectivités. Des visites techniques ont été organisées sur chacune des exploitations.

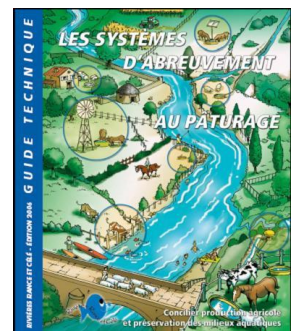
- **Guide technique**

Le syndicat a rédigé un guide technique sur les points d'abreuvement à destination des exploitants agricoles du bassin, qui a été distribué à tous les exploitants agricoles riverains des principaux cours d'eau du bassin. Adresse de téléchargement :

<http://www.valleeducele.com/>

- **Programme agricole - 2005/2006**

Mis en œuvre entre 2005 et 2006, ce programme d'intervention a été arrêté à cause du changement des règles nationales de cadrage des aides agricoles. Il visait à accompagner les exploitants grâce à des aides financières et à des conseils personnalisés, avec la présence de nombreux partenaires (ADASEA, Chambre d'agriculture, techniciens rivière, Agence de l'Eau, Conseils généraux, Conseils Régionaux). Le bilan de ce programme est très positif, environ 200 exploitants ont été sensibilisés et 53 dossiers d'aide aux investissements validés.



► La suite...

- **Les actions agricoles dans le cadre du SAGE - depuis 2008**

Certains objectifs du SAGE concernent les activités agricoles. Ainsi, approuvé le 5 mars, le SAGE du Célé prévoit 3 dispositions agricoles réglementaires : la limitation de l'accès des animaux d'élevage au cours d'eau, le maintien ou l'implantation de bandes en couvert environnemental et la limitation du stockage des matériaux en zones inondables.

- **Le Plan d'Actions Territorial agricole - PAT**

Le PAT Célé est animé par le Syndicat mixte du bassin de la Rance et du Célé en collaboration avec les Chambres d'Agriculture du Cantal et du Lot, l'ADASEA du Lot et l'Agence de l'Eau Adour-Garonne.

Plannifié sur 5 années, ce programme est basé sur le volontariat, il définit des zones prioritaires où les agriculteurs peuvent bénéficier d'aides pour la mise en place d'aménagements. Au total sur 5 ans, plus de sept millions d'euros de travaux sont prévus sur plus de 200 exploitations agricoles.

✓ Les enjeux du PAT

Les deux principaux enjeux sont l'amélioration de la qualité des eaux brutes (superficielles ou souterraines) utilisées pour l'alimentation en eau potable et la reconquête d'une qualité d'eau acceptable pour la baignade sur les rivières et plans d'eau fréquentées pour cet usage.

Les moyens mis en œuvre pour répondre à ces enjeux sont : la constitution d'un partenariat technique étendu avec les coopératives agricoles, les CUMA et les associations d'agriculteurs, des financements spécifiques et des actions diversifiées.

✓ Les actions

À l'échelle de l'exploitation, les actions financées par l'agence de l'eau, le Conseil Régional et le Conseil général sont les travaux de gestion des effluents d'élevage et les systèmes d'abreuvement aménagés (cf. photos ci-dessous).



Fumière couverte

Abreuvoir alimenté par gravité

Fosse de stockage des effluents liquides

Filtres à roseau pour traiter les effluents peu chargés.

Pompes de pâture

Syndicat Rance Celé

Parallèlement aux travaux de rénovation de l'exploitation en faveur de l'environnement, chaque exploitant doit **s'engager volontairement** sur un certain nombre d'actions telles que l'implantation ou le maintien de bandes enherbées sur les parcelles riveraines d'un cours d'eau ou la clôture des berges, la mise en place ou la poursuite des pratiques de fertilisation raisonnée sur l'ensemble de l'exploitation et le respect de la conditionnalité PAC.

Collectivement, des actions d'investissements sont également menées par des associations ou des coopératives, telles que des plantations de haies ou l'achat de matériel agricole.

✓ L'animation

Parce que ces questions regroupent des acteurs aux besoins divers et notamment des exploitants agricoles pour qui l'enjeu majeur est la survie de leur exploitation, l'animation autour de ce type d'action est fondamentale. Le syndicat de la Rance et du Celé a ainsi dédié un poste d'animateur à temps plein. Il est chargé de l'organisation de formations et de réunions d'informations auprès des agriculteurs, de la coordination des partenaires techniques et financiers, de la rédaction de la lettre d'information du PAT - Celé et de toutes les autres actions d'information, de communication, de sensibilisation.

► Autre programme porté par le syndicat : le PAT Ressègue

Deux captages en eau superficielle situés sur la Ressègue (affluent Cantalien du Célé) ont été désignés prioritaires pour la réduction des pollutions aux produits phytosanitaires par le Grenelle de l'environnement. Suite à cette désignation, et à la demande des gestionnaires des captages, le Syndicat mixte a élaboré et anime un programme d'action : le Plan d'Action Territorial Ressègue.

► Bilan

La démarche initiée par le syndicat de la Rance et du Celé est globalement très satisfaisante, la forte implication des exploitants a déjà permis d'équiper de nombreux sites pour limiter l'accès du bétail au cours d'eau et le piétinement des berges. Le taux de financement des travaux par les partenaires financiers est encourageant.

Aujourd'hui, les agriculteurs se sentent encore peu concernés par certaines thématiques telles que l'entretien des berges par exemple. L'enjeu actuel pour le syndicat est l'adhésion d'un plus grand nombre d'exploitants agricoles sensibilisés aux problématiques liées à l'eau sur leur territoire.

[Pour en savoir plus : lien vers le PowerPoint de la présentation sur le site de l'ARRA](#)

Du syndicat à l'exploitation agricole, une collaboration pour la lutte contre la pollution diffuse sur le bassin versant de la Coise

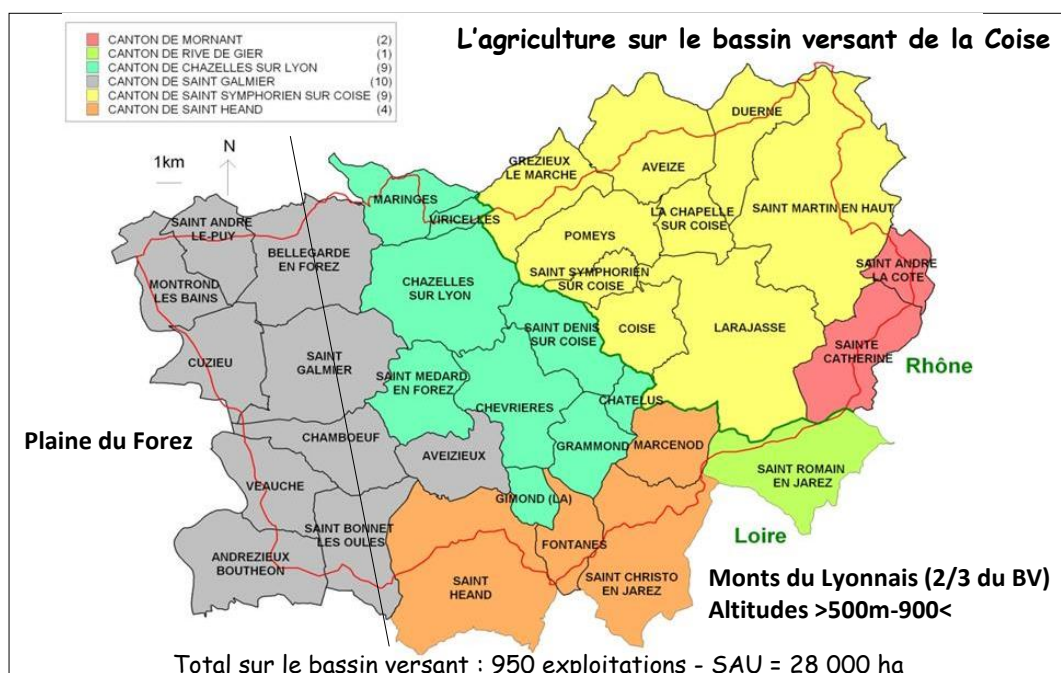
Justine LAGREVOL SIMA Coise et Marc THIZY GAEC du Manipan (42)

Le bassin versant de la Coise et les enjeux

Le bassin versant de la Coise oppose une zone d'élevage plutôt intensive à l'est dans les monts du Lyonnais à une zone plus culturale à l'ouest dans la plaine du Forez (cf. carte ci-dessous).

Ajouté à l'intensité de l'élevage, la partie est du bassin versant est marquée par de fortes pentes associées à des sols légers (sablo-limoneux) avec de faibles capacités de rétention des éléments. L'ensemble de ces facteurs engendre d'importants phénomènes d'érosion, malgré un fort ratio de prairies sur le territoire, dégradant fortement la qualité de l'eau.

La reconquête de la qualité de l'eau est l'enjeu majeur du 2^{ème} contrat de rivière du bassin versant de la Coise (2009-2014). Pour y répondre, le syndicat a créé un poste d'animateur pour le suivi de la qualité de l'eau et la prise en charge du volet agricole, il est l'opérateur d'un **programme de Mesures Agro-Environnementales (MAET)**. Enfin, depuis 2009, le syndicat travaille aussi sur l'introduction de techniques alternatives par la **mise à disposition de bineuses** permettant de travailler le sol de façon plus écologique.



Le Programme de Mesure Agro-environnementales

Il vise à réduire la fertilisation sur les prairies et la quantité d'herbicides utilisés sur les cultures. Chaque agriculteur qui participe à ce programme s'engage sur une durée de 5 ans pendant lesquels il devra faire un diagnostic d'exploitation, participer à une formation, faire un bilan annuel et réduire la quantité d'herbicides utilisés par rapport à une référence territoriale représentée par un indice de Fréquence de Traitement (IFT). 80 exploitations sont engagées dans un Programme de mesures sur le bassin versant de la Coise.

► Mise à disposition de matériel de désherbage mécanique

En partenariat avec les exploitants volontaires, le SIMA Coise a réalisé une étude du matériel disponible sur le marché afin de trouver une machine spécifiquement adaptée au binage dans la pente. L'agence de l'eau, la Région Rhône Alpes et le FEADER ont financé ces investissements à hauteur de 80%. Les bineuses ont été achetées par le syndicat, elles sont arrivées en 2009 et mises à disposition auprès de 3 Coopératives d'utilisation du Matériel Agricole (CUMA) par le biais d'une convention. Plusieurs démonstrations sont faites chaque année avec un suivi de parcelles selon différents itinéraires. Au total sur le bassin versant, les bineuses servent à traiter une centaine d'hectares.



Photos : SIMA Coise

Matériel de binage mécanique lors d'une démonstration en juillet 2011 Visite de parcelle désherbée mécaniquement

Marc Thizy, exploitant dans le GAEC du Manipan, était présent durant l'intervention et a fait part de son expérience. Il s'est engagé en 2011 dans l'ensemble du dispositif (MAET + binage) par motivation économique mais aussi par soucis du respect de l'environnement. Son témoignage est très positif, il est satisfait de ses choix, ses rendements restent bons.

► Bilan du SIMA Coise

Les techniques de désherbage mécanique sont dépendantes de la motivation de l'agriculteur et l'adhésion à cette pratique reste encore marginale sur le territoire. Les compensations financières trop faibles sont peu incitatives. Si ces mesures permettent de travailler autour de la pratique d'un exploitant, elles ne vont pas vers un changement de système qui pourrait aller vers la maîtrise des intrants. Cependant et grâce à l'investissement déployé par l'animatrice en charge de ces questions, les changements de pratiques initiés par les exploitants volontaires sont réels et durables.

[Pour en savoir plus : lien vers le PowerPoint de la présentation sur le site de l'ARRA](#)

LISTE DES PARTICIPANTS

NOM	ORGANISME	VILLE	TEL	MAIL
Vincent	AMARIDON	CC du Pays de Sauxillanges	63490 SAUXILLANGES	04 73 96 37 62 ct.eaumere@yahoo.fr
David	ARNAUD	CG de la Drôme	26026 VALENCE Cedex 9	04 81 66 88 67 daarnaud@ladrome.fr
Lucien	AUBERT	SMRB	69220 LANCIE	04 74 06 41 31 lucien.aubert@smrb.mairies69.net
Frédéric	AUGIER	SMAGGA	69530 BRIGNAIS	04 72 31 90 80 faugier@smagga-syseq.com
Claire	BALAY	ASCONIT	69366 LYON Cedex 07	04 72 82 35 54 claire.balay@asconit.com
Mickaël	BARBE	SYRIBT	69593 L'ARBRESLE Cedex	04 37 49 70 88 mickael.barbe@syribt.fr
Yannick	BAYLE	Agence de l'eau Loire Bretagne	63370 LEMPDES	04 73 17 07 62 Yannick.BAYLE@eau-loire-bretagne.fr
Sylvain	BEAUCHET	St-Etienne Métropole	42006 ST ÉTIENNE Cedex 1	04 77 34 54 33 s.beauchet@aggllo-st-etienne.fr
Pauline	BERMOND	IRH Ingénieur Conseil Environnement	69970 CHAPONNAY	06 64 45 36 57 pauline.bermond@irh.fr
Charlotte	BEZY	PNR du Morvan	58230 SAINT BRISSON	03 86 78 79 36 charlotte.bezy@parcdumorvan.org
Olivier	BIELAKOFF	PNR du Vercors	38250 LANS EN VERCORS	04 76 94 38 26 olivier.bielakoff@pnr-vercors.fr
Anne-Laure	BILLAUD-CAILLON	ÉTAPES Environnement SARL	01540 VONNAS	04 74 50 94 45 t.nioret@etapes-environnement.fr
Stéphane	BLEYZAT	PNR du Morvan	58230 SAINT BRISSON	03 86 78 79 43 stephane.blaysat@parcdumorvan.org
Yannick	BOISSIEUX	SRTC	01400 CHATILLON SUR CHALARONNE	04 74 55 20 47 chalaronne@orange.fr
Magali	BOUDEAU	CC entre Nièvre et Forêt	58700 PREMERY	03 86 37 23 23 m.boudeau@cc-nievres-forets.com
Jérôme	BOUTIGNY	St-Etienne Métropole	42006 ST ÉTIENNE Cedex 1	04 77 34 54 33 j.boutigny@aggllo-st-etienne.fr
Sandrine	BRESSE	ViennAgglo	38217 VIENNE Cedex	04 27 87 80 26 sbresse@paysviennois.fr
Eric	BROUTIN	Conseil Régional Rhône Alpes	69269 LYON Cedex 02	04 26 73 57 34 ebROUTIN@rhonealpes.fr
Betty	CACHOT	SYRIBT	69593 L'ARBRESLE Cedex	04 37 49 70 88 betty.cachot@syribt.fr
Laurent	CARDINALE	Com. d'Agglomération du Roannais	42311 ROANNE	04 77 44 29 46 lcardinale@roannais-agglomeration.fr
Jean	CARRERE	CC du pays de l'Herbasse	26260 ST DONAT SUR HERBASSE	04 75 45 88 37 j-carrere@pays-herbasse.com
Corinne	CARRE-REVENIEAU	Conseil Général de la Nièvre	58000 NEVERS	03 86 71 81 23 corinne.carrerevenieau@cg58.fr
Richard	CARRET	CC Rhône Valloire	26140 ALBON	04 75 03 82 48 rcarret@ccrv.fr
Hugues	CHAPPELET	ONEMA	69500 BRON	06 72 08 13 32 marion.langon@onema.fr
Kévin	CHARLOT		38000 GRENOBLE	06 09 51 47 69 kevin.charlot@free.fr
Elodie	CHARVET	CC du Genevois	74160 ARCHAMPS	04 50 95 91 42 echarvet@cc-genevois.fr
Jean-Baptiste	CHEMERY	CONTRECHAMP	69001 LYON	jbchemery@contrechamp.info
Thierry	CLARY	DDT de l'Isère	38040 GRENOBLE CEDEX 9	04 56 59 42 14 thierry.clary@isere.gouv.fr
Bertille	CLAVEL	Conseil Régional Rhône Alpes	69269 LYON Cedex 02	04 26 73 57 34 bclavel@rhonealpes.fr
Damien	COLLET	CISALB	73000 CHAMBÉRY	04 79 70 64 64 damiencollet74@gmail.com
Christophe	DARPHEUIL	Naturama	69230 ST GENIS LAVAL	04 78 56 27 11 info@naturama.fr
Stéphane	DAVAL	SBVR	01340 MONTREVEL EN BRESSE	04 74 25 66 65 ed.siaera.sivom@orange.fr
Xavier	DE VILLELE	SYMILAV	42600 SAVIGNEUX	04 77 58 03 71 xavier.devilele@lignonduforez.fr
Mireille	DELAHAYE	PNR du Vercors	38250 LANS EN VERCORS	04 76 94 38 26 mireille.delahave@pnr-vercors.fr
Florence	DENIER-PASQUIER	CESE	75775 PARIS	florence.denierpasquier@orange.fr
Hélène	DENIS-BISIAUX	Conseil Régional Rhône Alpes	69269 LYON Cedex 02	04 26 73 57 34 hdenis-bisiaux@rhonealpes.fr
Héloïse	DORANLO	RIV4VAL	38440 SAINT JEAN DE BOURNAY	04 74 59 73 08 riv4val@riv4val.fr
Thierry	DROIN	CESAME	42490 FRAISSES	04 77 10 12 10 cesame.environnement@wanadoo.fr
Pascal	DUBOEUF	Mairie de Pomeys	69590 POMEYS	04 78 44 49 19 mairie.pomeys@cc-haut-du-lyonnais.fr
Aymeric	DUPONT	Agence de l'eau Loire Bretagne	63370 LEMPDES	04 73 17 07 62 aymeric.dupont@eau-loire-bretagne.fr
Jérôme	DUVAL	SMRD	26340 SAILLANS	04 75 21 85 86 j.duval@smrd.org
Cécile	EINHORN	Rivière Rhône Alpes	38000 GRENOBLE	04 76 70 43 47 cecile.einhorn@riviererhonealpes.org
René-Yann	EUGENE	LECTA Agrotec	38217 VIENNE	04 74 85 18 63 rene-yann.eugene@educagri.fr
Coralie	EXTRAT	SYRIBT	69593 L'ARBRESLE Cedex	04 37 49 70 88 betty.cachot@syribt.fr
Marie-Françoise	FABRE		69009 LYON	06 74 42 17 41 mf-fabre@orange.fr
David	FAVRICHON	CG Saône et Loire	71120 CHAROLLES	06 32 16 18 83 d.favrichon@cg71.fr
Marie	FAYEIN	BURGEAP	38400 ST-MARTIN-D'HERES	04 76 00 75 58 m.favein@burgeap.fr
Jean-Mathieu	FONTAINE			animsigearpe@gmail.com
Jean-Charles	FRANCAIS	DDT de l'Isère	38040 GRENOBLE CEDEX 9	04 56 59 42 28 jean-charles.francais@isere.gouv.fr
Fabrice	FRAPPA	Conseil Général de la Loire	42000 ST ÉTIENNE	04 77 48 40 27 Fabrice.Frappa@cg42.fr
Pierre	GADIOLET	SMRPCA	69480 AMBERIEUX D'AZERGUES	06 80 07 49 92 contrat.riviere.azergues@wanadoo.fr
Axelle	GARAND	ONCFS	01320 BIRIEUX	04 74 98 19 23 axelle.garand@gmail.com
Philippe	GARAT	SCE	44300 NANTES	02 40 68 51 55 philippe.garat@sce.fr
Grégory	GARCIA	Gens de Rivière	69530 BRIGNAIS	06 52 26 29 82 gensderiviere69@gmail.com
Pauline	GARCIA	SICEC	21400 CHATILLON / SEINE	03 80 81 56 25 pauline.garcia@contrat-sequana.fr
Anne-Sophie	GAUMOND	SMAELT	42110 FEURS	04 77 26 31 44 smaelt@yahoo.fr
Christine	GAUROY		69001 LYON	
Benjamin	GAUTHIER	SIEAB	71300 MONTCEAU LES MINES	03 85 68 33 76 sieab71@wanadoo.fr
Benoît	GAUTHIER	Institution Entretien des Rivières	89000 AUXERRE	03 86 94 25 82 ier@cegetel.net
Yvan	GLENAT	Union des asso. syndicales de l'Isère	38100 GRENOBLE	04 76 48 82 76 y.glenat.usi@wanadoo.fr

NOM	ORGANISME	VILLE	TEL	MAIL
Anne-Fleur GRAND	SYRIBT	69593 L'ARBRESLE Cedex	04 37 49 70 88	annefleur.grand@syribt.fr
Julien GRASSOT	SYMISOA	42190 CHARLIEU	04 77 60 97 91	j.grassot@symisoa.fr
Marion GUIBERT	SYRRTA	69550 CUBLIZE	04 74 89 58 07	marion.quibert@svrrta.fr
Marie-Pénélope GUILLET	SYMASOL	74550 PERRIGNIER	04 50 72 52 04	guillet.symasol@orange.fr
Dominique JOBARD	DDT de l'Ain	01012 BOURG EN BRESSE	04 74 50 67 22	dominique.jobard@ain.gouv.fr
Bertrand JOLY	PNR du Vercors	38250 LANS EN VERCORS	04 76 94 38 26	bertrand.joly@pnr-vercors.fr
Lise KOSMALA	FRAPNA 38	38000 GRENOBLE	04 76 42 98 47	lise.kosmala@frapna.org
Arnaud LABELLE	DDT de la Loire	42024 SAINT ETIENNE Cedex 2	04 77 43 80 45	arnaud.labelle@loire.gouv.fr
Françoise LAFAY	Com. d'Agglomération du Roannais	42311 ROANNE	04 77 44 29 46	flafay@roannais-agglomeration.fr
Justine LAGREVOL	SIMA Coise	42330 SAINT GALMIER	04 77 52 54 57	j.lagrevol@sima-coise.fr
Marion LANGON	ONEMA	69500 BRON	06 72 08 13 32	marion.langon@onema.fr
Mathieu LAVEAU	CAPI	38081 L'ISLE D'ABEAU	04 74 27 28 00	mlaveau@capi38.fr
Fanny LEGAY	SM3A	74800 SAINT-PIERRE-EN-FAUCIGNY	04 50 47 62 02	flegay@sm3a.com
Sébastien LEGER	DDT de la Loire	42024 SAINT ETIENNE Cedex 2	06 77 43 80 40	sebastien.leger@loire.gouv.fr
Caroline LEROYER	Conseil Général de l'Isère	38200 VIENNE	04 74 87 93 89	caroline.leroyer@cg38.fr
Thomas LINOSSIER	Conseil Général de l'Isère	38500 COUBLEVIE	04 76 05 81 47	t.linossier@cg38.fr
Béatrice MALHERBE	SMVVA	63450 SAINT SATURNIN	04 73 39 04 68	beatrice.malherbe@smvva.fr
Claire MANUS	ARTELIA EAU & ENVIRONNEMENT	38130 ÉCHIROLLES	04 76 33 41 52	claire.manus@arteliagroup.com
Frédéric MARTEIL	SYMLAV	42600 SAVIGNEUX	04 77 58 03 71	fred.marteil@lignonduforez.fr
Océane MARTIN	CC Rhône Valloire	26140 ALBON	04 75 03 75 60	omartin@ccrv.fr
Alain MARTINET	Conseil Régional Rhône Alpes	69269 LYON Cedex 02	04 26 73 57 34	amartinet@rhonealpes.fr
Aurélien MATHEVON	SMVVA	63450 SAINT-SATURNIN	04 73 39 04 68	aurelien.mathevon@smvva.fr
Julien MESTRALLET	DREAL Rhône Alpe	69453 LYON CEDEX 06	04 26 28 66 19	julien.mestrallet@developpement-durable.gouv.fr
Jean-Pierre MICHALLAT	Union des asso. syndicales de l'Isère	38100 GRENOBLE	04 76 48 82 76	union-as@orange.fr
Philippe MOJA	DDT de la Loire	42024 SAINT ETIENNE Cedex 2	04 77 43 80 40	philippe.moja@loire.gouv.fr
Jean-Pascal MURE	ChambrAgré de l'Isère	38036 GRENOBLE Cedex 2	04 74 87 59 91	jeanpascal.mure@isere.chambagri.fr
Thomas NIOGRET	ÉTAPES Environnement SARL	01540 VONNAS	04 74 50 94 45	al.billaud@etapes-environnement.fr
Romain PANSARD	ChambrAgré de Savoie Mont-Blanc	73190 ST BALDOPH	04 79 33 83 03	romain.pansard@savoie.chambagri.fr
François PARET	CC du Pays de Charlieu Belmont	42190 CHARLIEU	04 77 69 36 12	francois.paret@ccpayscharlieu.fr
Alice PATISSIER	SMRB	69220 LANCIE	04 74 06 75 84	alice.patisier@smrb.mairies69.net
Franck PELLISSIER	DDT de la Loire	42024 SAINT ETIENNE Cedex 2	04 77 43 80 40	franck.pellissier@loire.gouv.fr
Nathalie PERRIN	Rivière Rhône Alpes	38000 GRENOBLE	04 76 70 43 47	arra@rivererhonealpes.org
Suzanne PEYRAUD	SCE	83500 LA SEYNE SUR MER	04 98 00 27 44	suzanne.pevraud@sce.fr
Yves PIOT	SIMA Coise	42330 SAINT GALMIER	04 77 52 54 57	y.piot@sima-coise.fr
Magali POUDEVIGNE	CETE de Lyon	38081 L'ISLE D'ABEAU CEDEX	04 74 27 53 64	magali.poudevigne@developpement-durable.gouv.fr
Camille POUSSE	CISALB	73000 CHAMBÉRY	04 79 70 64 64	camille.pousse@cisalb.fr
Anne-Cécile PRAT	Conseil Régional Rhône Alpes	69269 LYON Cedex 02	04 26 73 57 34	aprat@rhonealpes.fr
Nicolas RABIN	Ekiu pour la CNR	69316 LYON Cedex 04	04 26 10 86 10	nicolas-externe.rabin@cnr.tm.fr
Adeline RAVEZ	Naturama	69230 ST GENIS LAVAL	04 78 56 27 11	adeline_naturama@yahoo.fr
Mathieu REMACLE	SI des Marais de Bourgoin-Jallieu	38300 BOURGOIN JALLIEU	04 74 93 31 69	administratif.sim@orange.fr
Chloé RENOARD	Rivière Rhône Alpes	38000 GRENOBLE	04 76 70 43 47	chloe.renouard@rivererhonealpes.org
Alexis REYNAUD	SYRRTA	69550 CUBLIZE	04 74 89 58 30	alexis.revnaud@svrrta.fr
Anne ROILLET	Mairie de Chonas-l'Amballan	38121 CHONAS-L'AMBALLAN	04 74 58 81 48	annerollet@gmail.com
Elodie ROSSET	Conseil Régional Rhône Alpes	69285 LYON Cedex 02	04 26 73 41 46	erosset@rhonealpes.fr
Nicolas ROUSSEL	C. Urbaine du Creusot-Montceau	71203 LE CREUSOT Cedex	03 85 67 58 09	nicolas.rousset@creusot-montceau.org
Jeanne SEAUME	Naturama	69230 ST GENIS LAVAL	04 78 56 27 11	jeanne_naturama@yahoo.fr
SENECHAL	Lyonnais des eaux	69147 RILLIEUX LA PAPE Cedex	04 78 98 79 66	
Magali SERVIERE		38700 LE SAPPEY EN CHARTREUSE	06 32 04 07 24	magali.serviere@gmail.com
Ashley SIBILLE		69006 LYON	06 32 58 79 99	atibille@yahoo.fr
Audrey SOMBARDIER	ARTELIA EAU & ENVIRONNEMENT	38130 ÉCHIROLLES	04 76 33 41 52	audrey.sombardier@arteliagroup.com
Emmanuelle TACHOIRES	RIV4VAL	38440 SAINT JEAN DE BOURNAY	04 74 59 73 08	technicienriviere@riv4val.fr
Grégoire THEVENET	SMRB	69220 LANCIE	04 74 06 41 31	gregoire.thevenet@smrb.mairies69.net
Joseph THIOLLIER	CESAME	42490 FRAISSES	04 77 10 12 10	cesame.environnement@wanadoo.fr
Marc THIZY	BV SIMA Coise			
Olivier TOQUE	CG de l'Isère	38000 GRENOBLE	04 76 00 33 15	olivier.toque@cg38.fr
Lucette TOURNIER	Mairie de Chonas-l'Amballan	38121 CHONAS-L'AMBALLAN	04 74 58 81 48	annerollet@gmail.com
Nicolas TOURNIER	SM du bassin de la Rance et du Celé	46103 FIGEAC Cedex	05 65 11 47 65	n.tournier@sage-cele.com
Sophie TUAUX	SIEAB	71300 MONTCEAU LES MINES	06 79 68 25 37	sieab71@wanadoo.fr
Nicolas VALE	Rivière Rhône Alpes	38000 GRENOBLE	04 76 70 43 47	nicolas.vale@rivererhonealpes.org
Pascal VIGNANE	DDT de l'Isère	38040 GRENOBLE CEDEX 9	04 56 59 46 49	pascal.vignane@isere.gouv.fr
Jean-Marie VINATIER	ChambrAgré Rhône Alpes	69364 LYON Cedex 7	04 72 72 92 94	jmv@rhone-alpes.chambagri.fr
Georges VINCENT	Syndicat Chazelles	42140 CHAZELLES SUR LYON	04 77 54 99 50	sie.mairie@chazelles-sur-lyon.fr
Séverine WENDEL	DDT de l'Isère	38040 GRENOBLE CEDEX 9	04 56 59 42 13	severine.wendel@isere.gouv.fr